

Conseil d'administration *Séance du 9 février 2016*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,
M. David Alis, représentant M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1,
M. Bernard Pouliquen, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
Mme Anne Nicolas, Déléguée Régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Jean Ollivro, Professeur des Universités,
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
M. Bruno Tilly, Maître de conférences,
M. Loïc Bernard, élève de l'IEP,
M. Mervé Birdal, élève de l'IEP,
Mme Elsa Féret, élève de l'IEP,
Mme Laure Guillevic, élève de l'IEP,
M. David Jouet, élève de l'IEP,
Mme Leyla Sadin, élève de l'IEP,
M. Yves Souben, élève de l'IEP,
M. Tristan Thomas, élève de l'IEP.
M. Hervé Jaume, représentant des personnels administratifs

Représentés

Mme Anne Cammilleri, Professeur des Universités,
M. Romain Pasquier, Directeur de la recherche à l'IEP de Rennes.
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences
Mme Lise Pèlerin, élève de l'IEP,
Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'Ecole nationale d'administration (ENA),
M. Thierry Le Goff, Directeur général de la DGAFP,
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
M. Arnaud Stimec, Professeur des Universités,
M. Thibault Tellier, Professeur des Universités,
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel, Maître de conférences,
M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Membres ayant voix consultative

M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire régional, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
M. Arnaud Bonnet, représentant l'association des Anciens élèves de Sciences Po Rennes.
Mme Isabelle Pellerin, représentante de Rennes Métropole
M. Olivier David, Président de l'Université de Rennes 2

Invités

M. Gael Hily, responsable de l'antenne de Caen

Membres de l'administration

M. Gwenaël Leblong-Masclat, Directeur général des services de l'IEP,

M. Bruno Gattepaille, adjoint au Directeur général des services,

M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion.

M. Le Floch ouvre la séance à 17H35, en expliquant la raison pour laquelle le Conseil se tient mardi et non lundi comme habituellement, il indique également que le mandat des personnalités extérieures prend fin la semaine suivante.

Le Président donne lecture des procurations :

| REPRESENTES | REPRESENTANTS |
|------------------------------|-------------------------|
| Mme Nathalie Loiseau | M. Vincent Denby-Wilkes |
| M. Guy Cathelineau | M. David Alis |
| M. Jean-Claude Casanova | Mme Anne Nicolas |
| M. Thierry Le Goff | M. Vincent Denby-Wilkes |
| M. Olivier Bonsart | M. Pablo Diaz |
| M. Louis François Le Glass | M. Bruno Tilly |
| M. Marcel Rogemont | Mme Anne Nicolas |
| Mme Anne Cammilleri | M. Bruno Tilly |
| M. Romain Pasquier | M. Jean Ollivro |
| M. Arnaud Stimec | M. Jean Ollivro |
| Mme Rebecca Pinheiro-Croisel | M. Pablo Diaz |
| M. Thibault Tellier | Mme Audrey Lebois |
| Mme Claire Toupin-Guyot | Mme Audrey Lebois |
| Mme Lise Pélerin | M. Yves Souben |

M. Denby-Wilkes accueille le représentant du personnel, accompagné de M. Gaël Hily, responsable de l'antenne de Caen, en regrettant leur absence lors du dernier Conseil. Il salue également la présence d'un représentant de l'Association des Anciens et du Vice-Président de la Région Bretagne chargé de l'enseignement supérieur, la recherche et la transition numérique.

Le Président met aux voix le procès-verbal des séances des 30 novembre et 14 décembre 2015. Il n'y a pas d'observation pour la séance du 30 novembre.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Sur le procès-verbal du 14 décembre, M. Souben remarque que page 7, à propos d'un possible partenariat, il convient d'écrire « dans ces pays », à la place de « dans ce pays ».

Le procès-verbal du 14 décembre est approuvé, moins une abstention, compte tenu de la modification proposée.

I/ Informations de la Direction

La première information porte sur la négociation relative à la convention d'association avec l'Université de Rennes 1. Les démarches entreprises entre les deux établissements devraient s'orienter vers un accord dans l'année en cours. Cet accord devrait par ailleurs permettre de régler des problèmes passés.

En ce qui concerne la demande d'agrément relative à l'apprentissage, l'IEP n'a toujours pas eu la décision officielle de la Région Bretagne concernant la convention apprentissage. Il y a eu en revanche un vote à l'unanimité de la part du Centre de formation des apprentis en Bretagne (CFAUB). L'officialisation sera certainement faite au mois de mars, pour une mise en place à la rentrée 2016.

II/ Mesures règlementaires et pratiques

Désignation des personnalités qualifiées

Le Président dresse la composition du Conseil d'administration, avec notamment quatre membres de droit qui sont le président de l'université de rattachement, le Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le directeur de la DGAFP et le Directeur de l'ENA et six personnalités extérieures. Il y a trois ans, le Conseil avait proposé au Recteur la désignation des six personnalités ou structures suivantes : deux collectivités locales (la Région et le Département), la Poste, EDF, Ouest-France, et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est de coutume de solliciter à nouveau les personnalités membres pour un renouvellement de mandat. Mme Nicolas (La Poste) et M. Denby-Wilkes (EDF) ont souhaité renouveler leur investissement au sein du Conseil. M. Bonsart a souligné avoir apprécié la participation au Conseil durant de nombreuses années, mais ne souhaite pas renouveler sa candidature. Pour cette place laissée vacante, M. Le Floch indique avoir contacté plusieurs structures, dont le Crédit Mutuel Arkéa avec M. Yann Lejolivet. En ce qui concerne la Caisse des Dépôts et Consignations, M. Loïc Rolland, directeur régional Bretagne, souhaite continuer le partenariat.

Mme Féret demande la raison pour laquelle les documents ne figurent pas dans le dossier.

M. Le Floch indique que les négociations se sont poursuivies très tardivement.

M. Alis s'interroge sur l'obligation de désigner des personnalités extérieures et non des structures.

M. Le Floch indique que, lorsqu'une structure a été choisie (par exemple le Conseil régional), elle proposera ensuite la personnalité qui la représentera.

M. Denby-Wilkes propose un vote global.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins quatre oppositions et une abstention.

Désignation des personnalités extérieures de la Commission scientifique

Il y a eu deux propositions faites par M. Valentin, Président de la Commission scientifique : il s'agit de M. Philippe Pierre, Professeur des universités, à Rennes 1 et de M. Pascal Buléon, Directeur de recherche et directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Caen. Ils ont accepté de participer aux travaux de la Commission.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Convention CHSCT IEP/INSA/ENS

M. Leblong-Masclat indique que la convention passée entre l'IEP, l'INSA et l'ENS permet de mutualiser la formation des membres du CHSCT. Après une concertation avec M. Wittkar, Inspecteur santé et sécurité au travail, il a été décidé d'organiser un programme de formation sur 4 jours. La première journée, dispensée par M. Wittkar, est dédiée à la réglementation ; pour les autres journées, il est fait appel au Directeur des risques de la ville de Rennes.

M. Jaume s'interroge sur le nombre de participants, dans la limite, selon la convention, de 8 participants par école. Y-a-t-il 8 personnes par CHS ?

M. Leblong-Masclat indique qu'aux membres du CHS s'ajoutent les personnels de l'administration, le Directeur de l'INSA étant également présent.

N'y aurait-il pas été nécessaire d'inclure un personnel de Caen ?

Sur Caen, il ressort du rapport de M. Wittkar, que l'antenne nécessite un travail plus détaillé. L'inspecteur se rendra à l'antenne, à l'occasion d'une visite de l'université de Caen. M. Leblong-Masclat ajoute que la formation ne concerne que les membres du CHS.

M. Souben souhaite avoir des précisions notamment sur le rôle du CHS.

M. Gattepaille indique qu'il s'agit d'une instance de dialogue, qui résulte des élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre 2014. Cette instance donne un avis sur les questions de sécurité qui peuvent se poser dans l'établissement.

Le Président note que l'existence d'une telle instance est obligatoire, et qu'il s'agit d'un lieu d'examen et de propositions dans la vie au quotidien de l'établissement.

La proposition de convention est adoptée à l'unanimité.

Adhésion Pôle Cyber

M. Pouliquen présente le contexte régional : la Région dispose d'un écosystème dense et il a été décidé de le structurer, à la lumière des initiatives du ministère de la Défense. Des synergies se sont créées avec le monde militaire, des projets ont été lancés avec un minimum d'organisation. Il a été imaginé une structuration souple sous forme associative, qui permet une lisibilité tant au niveau national qu'international. Des initiatives ont été prises, telles que la participation au Forum international de Cybersécurité de Lille.

Le Président rappelle que c'est un sujet qui touche aussi bien les entreprises que le secteur public. Il y a trois éléments clés : les objets connectés, les industries critiques et la question de la vulnérabilité. Il y a la manière de se protéger pour les civils et celle d'être agressif pour les militaires.

M. Jaume sollicite des précisions sur les engagements de l'établissement au sein de cette association.

M. Le Floch précise qu'il y a le master SE-DEFIS et qu'il s'agit pour le moment de la mise en place d'une structuration de réseau. La cybersécurité est constitutive d'un projet pour travailler ensemble, au bénéfice de tous. On ne peut pas savoir avec précision ce que sera l'évolution du dispositif.

M. Denby-Wilkes note qu'il s'agit d'une démarche parallèle à celle engagée dans le cadre du développement durable, avec une dimension sociale et sociétale.

M. Alis rappelle que le laboratoire IODE à Rennes 1 dispose d'une spécialisation sur le droit et le numérique, il y aura d'autres évolutions.

M. Le Floch indique que lors du prochain Conseil sera proposée une convention partenariale avec Télécom Bretagne concernant le parcours SE-DEFIS.

La proposition de convention est adoptée, moins 5 abstentions.

III/ Pédagogie

Convention concours commun

M. Le Floch indique qu'il s'agit d'un document qui doit être validé par les Conseils d'administration. Pendant un temps, les concours ont eu lieu sans vote du Conseil. Il a été décidé de présenter la Convention devant les Conseils. Mais un seul établissement est responsable du concours : pour le concours d'entrée en 1^{ère} année, il s'agit de Lyon ; pour celui concernant la 2^{ème} année, il s'agit de Rennes. Le concours d'entrée présente une spécificité : il est organisé à la fois en métropole, en Outre-Mer, en Thaïlande, en Colombie, au Maroc, à Dubaï et au Canada. Le choix des sites de concours à l'étranger a été fait en collaboration étroite avec l'AEFE et le Ministère des Affaires Etrangères. Il s'agit de permettre aux candidats de passer les épreuves au plus près de chez eux. A partir de l'année prochaine, l'IEP de Saint-Germain-en-Laye figurera dans le concours commun de 2^{ème} année.

M. Diaz rappelle que la partie informatique repose sur l'IEP de Rennes.

M. Hily note que l'article 13 de la Convention renvoie, en ce qui concerne les coûts engendrés par l'organisation du concours, à une annexe financière qui ne figure pas dans le dossier.

M. Le Floch indique que l'annexe interviendra ex post, lorsque la répartition entre les établissements sera finalisée.

M. Leblong-Masclet indique que, pour 2015, l'ensemble des calculs financiers ont été transmis aux Directeurs. Il ajoute que l'article 13 figurant dans les versions des années précédentes comportait les détails des coûts, ces précisions ont disparu.

M. Le Floch indique que cet élément d'information sera prochainement communiqué.

M. Denby-Wilkes demande s'il y a une échéance.

Mme Féret demande si le vote peut se dérouler sans avoir eu ces éléments.

M. Leblong-Masclat propose de donner des précisions orales : la formulation de l'article a été modifiée afin de pouvoir ajuster les choses. Il précise que le mode de calcul est fondé sur 9 items dont la location des salles d'examen, les frais de personnel de surveillance, de conception et de correction, les coûts de campagne de communication, les dépenses informatiques... Chaque établissement recense les recettes et les dépenses, puis après vérification, est procédé au calcul de ce qui reste.

M. Denby-Wilkes remarque qu'il n'y a pas à voter sur le détail de ces critères. Il sera possible d'avoir à l'avenir plus d'information.

M. Souben s'interroge sur les frais de concours concernant les boursiers. Ont-ils des critères plus restrictifs ?

M. Le Floch rappelle que ce sont des critères CROUS qui s'appliquent.

M. Denby-Wilkes met au vote les conventions, en rappelant que les deux votes ne portent pas sur les modalités de calcul.

La convention relative à l'organisation du concours commun de première année est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

La convention relative à l'organisation du concours commun de deuxième année est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Règlement examen d'entrée en 1^{ère} année du cursus intégré franco-allemand (CIFA)

M. Diaz présente le projet de règlement.

M. Souben a souhaité faire remonter l'inquiétude des étudiants du double cursus. Il ajoute avoir appris qu'il s'agissait d'une erreur matérielle, mais les étudiants restent sceptiques. Il signale l'existence d'une pétition des étudiants faisant part de leur attachement à l'égalité des filières.

M. Diaz indique qu'il faut rajouter après l'offre mutualisée des IEP : « et les autres universités françaises et étrangères ».

La proposition de règlement correspond au souhait des étudiants.

M. Denby-Wilkes met au vote le texte.

Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

IV/ Questions diverses

M. Souben fait part d'inquiétudes sur la dégradation des conditions d'études : les 2^{èmes} et 4^{èmes} ont passé des épreuves dans le même amphithéâtre. Il y a des cours de 18H à 20H, ainsi que le samedi. Il y a eu des demandes d'informations par courriel, qui sont restées sans réponse.

M. Le Floch souligne qu'il n'est pas acceptable d'écrire un courriel anonyme au nom d'un collectif en l'assortissant de menaces. Un administrateur a toujours la possibilité d'écrire lui-même un courriel au nom des étudiants.

M. Souben indique que la création d'une adresse mail avait été notifiée à la direction, qui a pu contacter des étudiants suite à la réception du mail incriminé, et que les « menaces » en question résultaient d'une mauvaise compréhension de la part des deux parties.

M. Diaz rappelle l'importance des effectifs en 2^{ème} et 4^{ème} année. Il n'est pas facile de concilier les contraintes. Pour libérer une demi-journée, il était nécessaire que les étudiants composent ensemble. Cette situation ne se reproduira pas au 2^{ème} semestre. Sur les emplois du temps, il y a aussi les contraintes d'effectifs, avec les étudiants qui demandent des changements de contrats pédagogiques. Seuls 40 étudiants ont été concernés pour les cours sur deux samedis. M. Diaz rappelle qu'aucun étudiant de 1^{ère} année n'a de cours le vendredi après-midi.

M. Denby-Wilkes rappelle que le Conseil d'administration n'a pas vocation à régler ces questions.

M. Denby-Wilkes note qu'il y a une possibilité de dialogue.

Le Conseil est clos à 18H50